

Le 4 pages de Gravigny

N°1

Ville de gravigny

www.ville-gravigny.fr



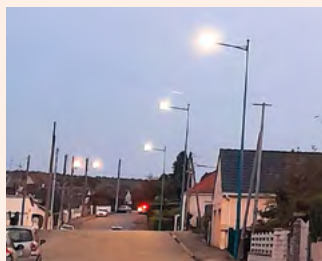
Vous informer des changements prochains.
Vous sensibiliser sur de nouveaux modes de vie.
Vous donner la parole : exprimez vous !
Vous donner rendez-vous
pour nous rapprocher un peu plus.



Circulation p. 2



Accès à la Fibre p. 3



Éclairage public p. 3



Vos rendez-vous p. 4

BUDGET PARTICIPATIF

**VOUS AVEZ UNE IDÉE :
ELLE NOUS INTÉRESSE !**

Pour la troisième édition le Budget Participatif va à nouveau donner la possibilité à chacun de soumettre une idée, une attente favorisant le « mieux vivre » à Gravigny.

Pour enrichir notre réflexion nous vous proposons de nous réunir autour de vos idées. Pour cela nous vous donnons rendez-vous le :

**Samedi 10 décembre À 10h30
Salle Lino VENTURA**

Ville de gravigny
www.ville-gravigny.fr

BUDGET PARTICIPATIF 2023

VOS IDÉES NOUS INTÉRESSENT !

RENDEZ-VOUS
SAMEDI 10 DÉCEMBRE À 10H30
SALLE LINO VENTURA

f ville de gravigny | ville-gravigny | budgetparticipatif@ville-gravigny.fr

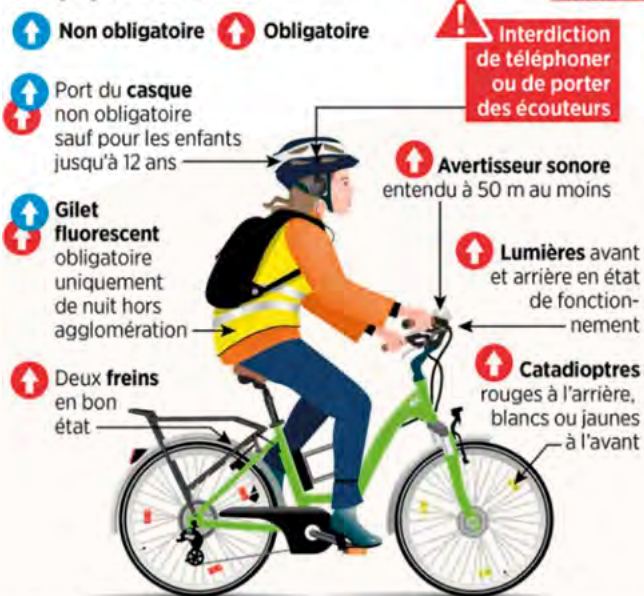
DÉPLACEMENTS DOUX ET CITOYENNETÉ

Le constat est là : nombreux sont ceux à avoir adopté un mode de déplacement plus « actuel » tels Vélos et Trottinettes (électriques). Les dérives d'utilisation ainsi que des entorses à la législation sont monnaie courante face à ces trop nombreuses situations il nous est apparu important de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs en la matière.



VOUS CIRCULEZ EN VÉLO

L'équipement à vélo



EN VILLE

- Emprunter les pistes ou les bandes cyclables qui vous sont dédiées, En l'absence de pistes ou bandes cyclables, il faut circuler sur le côté droit de la chaussée ;
- **Ne pas circuler sur les trottoirs.** Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à le faire à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons. Stationner son vélo aux emplacements réservés ou bien sur la chaussée; le stationnement sur le trottoir est possible s'il ne constitue pas un danger pour les autres usager et ne gêne pas la circulation ;
- Dans les aires piétonnes, circuler au pas ;
- Dans les zones de rencontre, ne pas circuler à plus de 20 km/h et respecter la priorité du piéton ; Si vous êtes en groupe, rouler à deux de front ou bien en file indienne. Se placer systématiquement en file indienne de nuit, en cas de dépassement de véhicule ou de chaussée étroite.

VOUS CIRCULEZ EN TROTTINETTE

EN AGGLOMÉRATION

- Vous devez circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, vous pouvez circuler sur les zones suivantes :
 - Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ;
 - Les aires piétonnes : Zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.
- La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, vous devez circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.
- Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons.
- Vous devez être âgé d'au moins 12 ans pour l'utiliser. La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.
- Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

Votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

Attention

Pour votre sécurité, le port du casque est conseillé. Pour utiliser une trottinette électrique (y compris les trottinettes en libre service) vous devez avoir une assurance responsabilité civile. Il est recommandé de contacter votre assureur pour, par exemple, adapter votre contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Comment limiter l'impact sur le budget

PRENDRE DES INITIATIVES !

Parce que les collectivités ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, les dépenses en fourniture énergétique de Gravigny augmentent de plus de 150 % en 2022. Pour contenir cette tendance la municipalité a d'ores et déjà pris des mesures sur les bâtiments publics et propose également un changement d'horaire de l'éclairage public.

Courant novembre les lampadaires de la commune seront coupés de 23 h 00 à 6 h 00 (contre 1 h 00/6 h 00 actuellement).

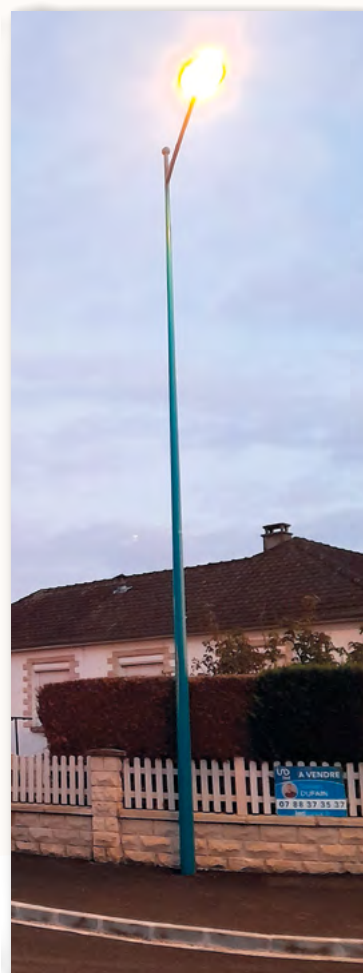
Conscient des désagréments causés par l'absence d'éclairage et dans le souci de maintenir un niveau de sécurité sur son territoire la commune expérimente l'éclairage des passages piétons via des mâts autonomes. Actuellement trois ont été installés (centre bourg et école), la ville souhaite développer son action sur des points sensibles comme le collège, le relais parents enfants le complexe sportif ou encore en ajouter un à l'école.

Les autres alternatives pour des économies d'énergie :

- Réduction à 19 degrés du chauffage des bâtiments communaux.
- Baisser de 1 degré le chauffage du complexe sportif.
- Passage des éclairages publics en LED.

Avec une enveloppe de 65 000 € en 2023, la commune envisage la rénovation de l'éclairage public: passage aux ampoules à LED et pose de mâts autonomes.

Éclairage public et Trame Noire: certains animaux se repèrent la nuit grâce aux étoiles ou la lune. Préserver cette période nocturne permet le bon fonctionnement de notre biodiversité. Maintenir et prolonger cette phase nocturne comme le propose la municipalité permet une action écoresponsable certaine.



ACCÈS À INTERNET / FIBRE

Ces derniers temps vous avez été nombreux à vous manifester concernant vos difficultés pour accéder à la fibre. Au vu de la gêne que cela peut occasionner, si vous êtes concernés nous vous invitons à nous retourner le coupon ci-dessous afin de mieux prendre en compte votre situation et faire remonter les difficultés aux entreprises concernées.



QUESTIONNAIRE PROBLÈME FIBRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse internet : @

Fournisseur d'accès :

Description de votre problème :

.....

.....

VOS RENDEZ-VOUS EN DÉCEMBRE

LES 2, 3 ET 4 DÉCEMBRE

Illuminations • Animations • Concerts
Marche pour le téléthon



AUSSI EN DÉCEMBRE

- **04/12**: Augustin en concert - 15h00 Maladrerie Saint Nicolas
- **10 & 11/12**: Marché des créateurs
10h00 - 20h00 Maladrerie Saint Nicolas
- **13/12**: Audition de guitare - 19h30 salle Gérard Philippe
- **17/12**: Concert de Noël - 19h30 salle Gérard Philippe
- **31/12**: Repas du 31 par L'Amicale Laique. 20h00 Salle G. Philippe

VŒUX DE LA MAIRIE

Vendredi 6 janvier
18 h 00 – Salle Gérard Philippe

L'Association "Ça Grav'It" et
la Mairie de Gravigny présentent

VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022
18 HEURES

ILLUMINATION DE LA MAIRIE

Vin chaud et chocolat chaud offerts par l'AMAP
Décoration de la place avec des lampions
Place de la Mairie de Gravigny



"CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE D'EVREUX"

SALLE GÉRARD PHILIPPE DE GRAVIGNY À 20H30

Participation Libre (chacun donne ce qu'il veut !)
Une partie de la recette sera reversée à l'AFM Téléthon



Ville de gravigny

www.ville-gravigny.fr

Pour soutenir la lutte
contre la maladie les
communes d'Aviron et de
Gravigny s'unissent.

Rendez-vous pour la
marche au profit du
TELETHON

Départ
Place de la mairie de
Gravigny à 9h30

**Dimanche
4 décembre**

Parcours :
Mairie de Gravigny -
Mairie d'Aviron
Puis retour à Gravigny

Collation offerte à
Aviron

Don pour participer :
2 euros

Informations et
renseignements
02 32 39 85 20

MARCHE POUR LE TELETHON



Téléthon

Renseignements : 02 32 39 85 20

COUPON RÉPONSE « FIBRE » À RETOURNER À :

MAIRIE DE GRAVIGNY

Place Jean Champion - 27930 Gravigny

ou

par courriel : communication@ville-gravigny.fr

Informations : Services techniques de Gravigny - 02 32 39 85 20